



Manuel d'utilisation

CalculRetraite – avancé/pro

Dernière mise à jour : dimanche 24 avril 2022

Table des matières

Table des matières	2
1 Données d'entrée.....	7
1.1 Année/mois des données.....	7
a. Année des données	7
b. Mois des données.....	7
1.2 Composition famille.....	7
a. Prénom A/Prénom B.....	7
1.3 Épargne	8
a. REER.....	8
b. CELI.....	8
c. Non-enregistré.....	8
1.4 Droits de cotisations inutilisées	8
1.5 Cotisation REEE à récupérer	8
1.6 Salaire brut	9
a. Salaire brut	9
b. % droit cot. REER.....	9
1.7 Imposition comptes non-enregistrés.....	9
a. % décaissement.....	9
b. % imposable sur capital.....	10
1.8 Revenu de location.....	10
a. Revenu annuel imposable actuel	10
b. Indexation attendue	10
1.9 Sécurité vieillesse	10
a. Nb années au Canada entre vos 18 ans et « année courante ».....	10
1.10 Tableaux de RRQ.....	11
a. Nb d'années avant la retraite.....	11
b. Montant de la pension	11
2 Pension.....	12
2.1 RREGOP	12
a. Année du dernier relevé de participation	12
b. Nb années service reconnu pour le calcul.....	12
c. % cotisation si travail partiel.....	12
d. Salaire annuel de base	12
e. Nb années service pour le calcul de la rente à la date de fin d'emploi	12
f. Montant pleine rente.....	13
g. Âge début décaissement	13
h. Montant rente indexée à « X » ans.....	13
i. Coordination RRQ à 65 ans.....	13
j. Indexation rente	13
2.2 RPAPD (Régime de participation à prestation déterminé).....	14
a. Prestation uniforme (o/n)	14
b. Montant de la prestation uniforme.....	14
c. Salaire admissible (moyenne des 5 meilleures années).....	14
d. % du salaire.....	14

e.	Nb années de participation reconnues avant « l'année courante »	14
f.	Nb années de participation après « l'année courante »	14
g.	Rente annuelle avant réduction	15
h.	Rente annuelle après réduction	15
i.	Rente en fonction du plafond prestation	15
j.	Âge début décaissement	15
k.	Âge début pénalité	15
l.	Âge fin pénalité	15
m.	% pénalité	15
n.	Coordination avec RRQ à 65 ans (o/n)	16
o.	Montant synchronisation RRQ	16
p.	Cotisation à partir de 65 ans si coordination RRQ	16
q.	Indexation	16
2.3	RPACD (Régime de participation à cotisation déterminé)	16
a.	Montant épargne	16
b.	Taux de rendement RPACD	17
c.	Salaire	17
d.	Augmentation annuelle de votre salaire	17
e.	Cotisation employeur (%)	17
f.	Cotisation employé (%)	17
g.	Âge de fin	17
h.	Total	17
i.	Transfert vers un FRV (o/n)	18
j.	Âge du transfert dans un FRV	18
k.	Taux de rendement FRV	18
l.	Rythme des retraits du FRV (min/max)	18
m.	Demande de revenu temporaire (raccordement) max	18
2.4	Rente viagère	19
a.	Âge à l'achat	19
b.	Montant de la rente	19
c.	Indexation	19
d.	% imposable	19
3	Compagnie	20
a.	Valeur actuelle	20
b.	% intérêt	20
c.	Ajout annuel de base	20
d.	Tx impôt	20
e.	Dépenses non imposables (revenus) par année	20
f.	Autres dépenses	20
g.	Décaissement (revenus imposables)	20
h.	Impôt décaissement	20
4	Immobilier	21
4.1	Vente de biens immobilier	21
a.	Nom du bien	21
b.	Valeur actuelle	21
c.	Appréciation	21
d.	Années de vente	21
e.	Impôts/hypothèque restant/frais (année de vente)	21
f.	Calcul valeur de la maison	21
4.2	Achat de bien immobilier	22
a.	Nom du bien	22

b.	Coût actuel	22
c.	Appréciation	22
d.	Année d'achat	22
e.	Frais additionnels (notaire, taxe de bienvenue...).....	22
f.	Calcul valeur maison	22
5	<i>Hypothèses de calcul</i>	23
5.1	Hypothèses de calcul	23
a.	Dépenses (revenu net) nécessaire à la retraite (en \$ d'aujourd'hui)	23
b.	Objectif capital	23
c.	Années avant retraite.....	23
d.	Épargne annuelle prévue	23
e.	% épargne placé en REER	23
f.	Ajouter le retour d'impôt à l'épargne.....	24
g.	RRQ	24
h.	SV (Sécurité vieillesse)	24
i.	Inflation.....	25
j.	Augmentation de l'épargne par année	25
k.	Transfert non-enregistré vers CELI (o/n)	25
5.2	Rendements	26
a.	Rendement d'épargne.....	26
b.	Rendement à la retraite	26
5.3	Stratégies de décaissement	26
a.	Décaissement REER minimal sans impôt.....	26
b.	Décaissement REER minimal sans impôt.....	26
c.	Non-enregistré en premier.....	26
d.	Choix % REER et => %REER.....	27
5.4	Tableau résultats	27
5.5	Graphique Capital	27
5.6	Graphique Source du revenu	27
5.7	Graphique source du capital	27
5.8	Tableau « totaux de rentes »	28
6	<i>Détails résultats</i>	29
6.1	Information	29
a.	Âge.....	29
b.	Année	29
6.2	Capital	29
a.	Progression sur objectif.....	29
b.	Réel versus planifié.....	29
c.	Variation du capital en %	31
d.	Capital en début d'année	31
6.3	Rendements	31
6.4	Dépense	31
a.	Dépense retraite.....	31
b.	Dépenses supplémentaires pendant la retraite.....	32
6.5	Besoin	32

a.	Retrait nécessaire du capital (excluant le min du FERR)	32
b.	Surplus en phase de retraite	32
6.6	Revenu.....	33
a.	Pension.....	33
b.	FRV	33
c.	RRQ	33
d.	SV	33
e.	SRG/Allocation.....	33
f.	Total de revenus de rente	34
g.	Aide aux enfants	34
h.	Revenu de location.....	34
i.	Revenu non-imposable cie.....	34
j.	Décaissement cie.....	34
k.	Revenus non imposables (ventes bien)	34
l.	Revenu d'emploi ou de travail autonome	34
m.	Autre revenu	35
n.	Total autres revenus.....	35
6.7	Impôts.....	35
a.	Montant imposable	35
b.	Crédits d'impôts	35
c.	Impôts.....	36
6.8	Résumé des totaux	36
a.	Total rev brut nécessaire.....	36
b.	Total revenus/décaissements disponibles.....	36
c.	Déficit.....	36
6.9	Épargne	36
a.	Épargne annuelle	37
b.	Retour d'impôt REER.....	37
c.	Épargne réelle	37
d.	Grosses dépenses prévues lors de l'épargne	37
6.10	Capital fin d'année.....	37
6.11	Décaissement sur capital	38
a.	REER (retrait), incluant les retraits obligatoires du FERR	38
b.	Épargne non-enregistré (retrait).....	38
c.	REER (retrait).....	38
d.	CELI (retrait).....	38
6.12	Transfert non-enregistré vers CELI.....	38
6.13	Compagnie	38
a.	Valeur.....	39
b.	Impôt.....	39
c.	Ajout	39
d.	Autres dépenses	39
6.14	CELI.....	39
a.	CELI total accumulé (début d'année).....	39
b.	Retrait CELI	40
c.	Cotisation CELI.....	40
d.	CELI disponible (début d'année)	40
e.	Max CELI restant cotisable	40
6.15	REER.....	40

a.	REER retrait total.....	40
b.	FERR retrait obligatoire.....	41
c.	Cotisation REER.....	41
d.	REER disponible (début d'année).....	41
e.	Droit de cotisation REER.....	41
f.	Salaire brut.....	41
6.16	Non-enregistré.....	41
a.	Retrait non-enregistré.....	41
b.	Cotisation non-enregistré.....	42
c.	Non-enregistré (début d'année).....	42
d.	% imposable sur capital.....	42
6.17	FRV.....	42
a.	Montant CRI/FRV (début d'année).....	42
b.	Pension viager minimum FRV.....	42
c.	Pension viager maximum FRV.....	42
d.	Montant imposable.....	42
e.	Revenu temporaire FRV maximal.....	42
6.18	RREGOP.....	43
6.19	Pension à prestation déterminé.....	43
6.20	Rente.....	43
6.21	REEE disponible début d'année.....	43
6.22	Rendement.....	43
6.23	Informations pour graphique.....	43
7	Résultats sommaires.....	44
7.1	Graphique capital.....	44
7.2	Graphique Source du revenu.....	44
7.3	Informations diverses.....	44
8	Capital.....	45
8.1	Graphique capital.....	45
8.2	Tableau épargne.....	45
9	Décaissement.....	46
9.1	Graphique source du revenu.....	46
9.2	Graphique source du capital.....	46
9.3	Tableau décaissement retraite.....	46

1 Données d'entrée

1.1 Année/mois des données

a. Année des données

Permet de savoir en quelle année les données ont été rentrées.

Cette information sert pour :

- savoir en quelle année nous sommes
- pour calculer les âges.

b. Mois des données

En chiffre de 1=janvier à 12=décembre.

Permet de définir à quel moment de l'année vos chiffres ont été renseignés.

Cette information sert pour :

- Définir les rendements d'épargne pour la 1^{ère} année. Par exemple avec un rendement de 6%, si les données ont été indiqués en janvier, le rendement de l'année courante sera calculé avec 6% mais si les données ont été remplis en octobre, le rendement restant se fera sur les mois de novembre et décembre sera de 1% = $(6\%/12)*(12-10)$.
- Définir l'épargne de la première année selon la même logique que précédemment.

1.2 Composition famille

a. Prénom A/Prénom B

Entrer votre prénom dans « Prénom A ».

Le champ « Prénom B » peut rester vide.

Selon si vous voulez planifier la retraite pour vous seul ou avec votre conjoint(e), vous pouvez laisser le champ « Prénom B » vide ou le remplir.

b. Année naissance

Dans ce champ vous devez indiquer seulement votre année de naissance en format « yyyy ».

c. Année nais 1/2/3e enfant

Ces champs doivent être rempli avec les années de naissance de vos enfants au format « yyyy ».

Il est important de respecter l'ordre d'âge des enfants, « Année nais 1^{er} enfant » doit être l'année de naissance de votre plus vieux.

Cette information sert pour :

- Le calcul des allocations familiales provinciales et fédérales
- Savoir quand les « Cotisations REEE à récupérer » pourront être décaissés, c'est-à-dire l'année dans laquelle l'enfant le plus âgé atteindra 18 ans.

1.3 Épargne

a. REER

Indiquez le montant total en REER que vous possédez.

Attention, si vous avez du capital dans un CRI, vous ne devez pas en indiquer le capital dans ce champ mais plutôt dans l'onglet Pension car le décaissement d'un CRI (transformé en FRV) doit respecter certaines règles de % minimum et maximum qui ne sont pas pris en compte à partir de ce champ.

b. CELI

Indiquez le montant total en CELI que vous possédez.

c. Non-enregistré

Indiquez le montant total dans des comptes non-enregistrés (donc ni CELI, REER ou REEE) que vous possédez.

Attention, si vous avez des pensions, vous ne devriez pas mettre le capital de votre pension dans ce champ mais plutôt dans l'onglet Pension.

1.4 Droits de cotisations inutilisées

Veillez indiquer, par régime (REER/CELI) les droits de cotisation inutilisés au moment où vous remplissez CalculRetraite.

Ce sont des informations qui sont accessibles sur le site de l'ARC (gouvernement du Canada) dans [Mon dossier](#).

Ces montants servent pour la première année, les années suivantes, les droits de cotisation sont automatiquement calculés.

Cette information sert :

- Pour limiter le montant d'épargne qu'il est possible de mettre dans chaque régime (REER/CELI)

1.5 Cotisation REEE à récupérer

Il faut savoir que pour les REEE (Régime Enregistré d'Épargne Étude), vous pouvez récupérer toutes ou parties de vos propres cotisations.

Seules les subventions du gouvernement et les intérêts sont versés au nom de votre enfant.

Si on prend l'exemple d'un parent mettant 2500\$ (le maximum pour obtenir les subventions) par année dans le REEE de son enfant depuis sa naissance et jusqu'à ses 14 ans (après le maximum des subventions est atteint).

Si on considère un taux d'intérêt de 5%, à 17 ans cet enfant aura un total de 28 500\$ (10 500\$ de subvention plus 18 000\$ d'intérêts) pour ses études.

Les cotisations parentales de 35 000\$ pourront soit être donné à l'enfant, soit récupéré par les parents, au choix des parents.

1.6 Salaire brut

a. Salaire brut

Indiquez votre salaire annuel brut dans ce champ.

Ce salaire est indexé selon le champ « Augmentation du prix de la vie » (c'est-à-dire l'inflation).

Cette information sert pour :

- Calculer les droits de cotisations REER chaque année.
- Compléter la colonne « Montant imposable » (dans l'onglet Détails résultats) à titre informatif dans la phase d'épargne (c'est-à-dire avant la première ligne jaune).

b. % droit cot. REER

Donne le pourcentage servant à calculer les droits de cotisation aux REER selon votre salaire brut.

Le défaut est à 18% mais si vous avez une pension ou un RPDB avec votre employeur, ce pourcentage sera plus faible à cause du facteur d'équivalence.

Dans le cas du RREGOP, dès que vous indiquerez que vous avez le RREGOP dans le tableau « Pension », ce % se mettra automatiquement à jour pour 5%.

Attention, si vous avez une autre sorte de pension que la RREGOP vous pourriez avoir besoin de modifier ce %.

1.7 Imposition comptes non-enregistrés

a. % décaissement

Ce % n'est pris en compte que lors des décaissements nécessaires à partir de comptes non-enregistrés.

Par exemple, si vous avez besoin de décaisser 30 000\$ en non-enregistré et que ce "% imposable décaissement non-enregistré" est à 50%, 15 000\$ va alors s'ajouter comme montant imposable.

Cette information sert donc pour calculer le montant imposable ainsi que les impôts.

b. % imposable sur capital

Ce pourcentage sera supérieur à 0 uniquement si vous obtenez des intérêts et/ou des dividendes de vos comptes non-enregistrés. Ces montants étant imposables chaque année, même s'il n'y a aucun décaissement, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'impôt à payer en phase de retraite.

Ce « % imposable sur capital » correspond au pourcentage du capital total et permet de calculer le montant imposable annuel.

Par exemple, si vous avez un total de capital en non-enregistré de 200 000\$ et que vous recevez 2000\$ d'intérêt sur ce montant annuellement, vous devriez indiquer un « % imposable sur capital » de 1%.

Attention, ce pourcentage devrait donc être un pourcentage très petit puisqu'il est calculé par rapport au capital total.

1.8 Revenu de location

a. Revenu annuel imposable actuel

Le montant de vos revenus de location imposable.

Lors de la phase de retraite, ce revenu sera ajouté aux montant imposable familiale pour le calcul de l'impôt.

b. Indexation attendue

Indiquez quel serai l'indexation que vous prévoyez chaque année sur le revenu de location que vous recevez.

1.9 Sécurité vieillesse

Les montants de sécurité vieillesse annuels sont remplis par défaut dans ce tableau.

Ils pourraient être réduits selon les montants imposables lors de la retraite selon le seuil de réduction défini par le gouvernement.

a. Nb années au Canada entre vos 18 ans et « année courante »

Si vous n'avez pas vécu 40 ans au Canada depuis vos 18 ans au moment où vous réclamerez cette pension, elle pourrait être réduite.

Si vous avez toujours vécu au Canada, vous n'avez pas à modifier les valeurs dans ce tableau, elles se calculeront automatiquement. Sinon, vous devez écraser la valeur par défaut et indiquer le nombre d'années où vous avez vécu au Canada entre vos 18 ans et l'année en cours.

Par exemple, si vous avez 34 ans et que vous êtes arrivés au Canada, il y a 5 ans, vous devez indiquer 5 dans ce champ.

Attention, CalculRetraite suppose qu'à partir de l'année en cours, vous allez rester vivre au Canada.

1.10 Tableaux de RRQ

Il y a trois tableaux concernant la RRQ. Chacun d'eux correspond à un choix de début des prestations de RRQ différent : 60, 65 ou 70 ans.

a. Nb d'années avant la retraite

Cette colonne correspond au nombre d'années où vous allez continuer à cotiser au RRQ avant la retraite. Dans CalculRetraite, vous pouvez faire autant de simulations que vous voulez. L'une des variables que vous pouvez utiliser est le nombre d'années avant la retraite. Donc, dans les tableaux de RRQ, vous pourriez avoir plusieurs lignes avec des hypothèses d'années restantes différentes.

b. Montant de la pension

Les colonnes suivantes indiquent le montant annuel que vous prévoyez recevoir de la RRQ selon le « Nb d'années avant la retraite » et l'âge de début des prestations.

Attention, CalculRetraite va chercher dans les tableaux les montants correspondants à la ligne où « Nb d'années avant la retraite » = « Années avant la retraite » du tableau « Hypothèses de calcul ».

Donc si vous avez 50 ans et que vous avez indiqué dans vos hypothèses de calcul qu'il vous restait 8 ans à travailler, vous prendrez votre retraite à 58 ans mais vous pouvez attendre et ne commencer à prendre vos RRQ qu'à 65 ans. Dans ce cas, dans le tableau RRQ 65 ans, vous devez mettre 8 dans la colonne de gauche et le montant annuel de RRQ que vous prévoyez recevoir.

Le montant de RRQ peut être trouvé soit sur votre relevé de participation sur le site de [Retraite Québec](#), soit grâce à l'outil en ligne [simulR](#).

2 Pension

2.1 RREGOP

Si vous connaissez déjà le montant exacte que vous recevrez, vous pourriez l'indiquer directement dans le champ « Montant rente indexée » avec l'information de l'« âge début décaissement » sans avoir à remplir toutes les autres cases.

Attention car, dans ce cas, vous ne pourrez plus modifier le nombre d'année avant la retraite (donc restant à cotiser à la RREGOP) en vous attendant à ce que le montant de la RREGOP s'ajuste automatiquement. En indiquant manuellement le « Montant rente indexée », vous écraser la formule sous-jacente et perdez donc cette flexibilité.

a. Année du dernier relevé de participation

Veillez indiquer de quelle année provient le relevé de participation dont vous vous servez pour remplir le tableau.

b. Nb années service reconnu pour le calcul

Veillez indiquer le chiffre que vous trouverez dans votre relevé de participation pour comptabiliser le nombre d'années de service reconnues pour le calcul de votre RREGOP.

Attention, si le chiffre est un décimal, le format doit être avec une virgule et non un point.

c. % cotisation si travail partiel

Veillez indiquer si vous comptez travailler à temps plein (donc 100%) ou à temps partiel (indiquez le %) d'ici la retraite.

Attention, il est possible d'avoir une entente pour travailler à temps partiel tout en cotisant à 100%. Vous devez donc indiquer ici, le % selon vos cotisations.

d. Salaire annuel de base

Veillez indiquer le salaire qui sera pris en compte pour le calcul de votre pension. Ça correspond au salaire admissible moyen des 5 années de service les mieux rémunérées.

e. Nb années service pour le calcul de la rente à la date de fin d'emploi

Cette valeur est calculée automatiquement en fonction du « Nb années service reconnu pour le calcul » auquel on ajoute les années restantes de travail en fonction du « % cotisation si travail partiel ».

f. Montant pleine rente

Ce montant est calculé automatiquement en fonction des informations indiqués précédemment. C'est le montant de la rente au moment de l'arrêt de travail, sans les pénalités (si applicables).

g. Âge début décaissement

Indiquez l'âge auquel vous voulez commencer à recevoir les prestations.

h. Montant rente indexée à « X » ans

Pour la RREGOP, ce montant est calculé automatiquement selon les valeurs précédemment indiquées. Ce montant prend aussi en compte l'indexation depuis la fin d'emploi ainsi que les pénalités si applicables.

Une pénalité de 6% par année sera appliqué si vous décidez de prendre votre pension avant 61 ans.

Attention, veuillez noter que le calcul de la rente ne tient pas encore en compte le nombre d'année de service pour l'admissibilité à la rente. Vous pourriez avoir droit à une pleine rente avant 61 ans.

i. Coordination RRQ à 65 ans

C'est le montant qui réduira votre pension à 65 ans.

Ce montant est calculé automatiquement si tous les champs ont été préalablement remplis. Si vous avez décidé d'indiquer manuellement le « Montant rente indexé » et que les autres champs n'ont pas été renseignés, vous devez aussi indiquer manuellement le montant de cette réduction.

j. Indexation rente

Pourcentage qui sera pris en compte pour l'indexation des montant de la rente. Le calcul de l'indexation du RREGOP est assez complexe et dépend des années auxquels vous avez cotisé ainsi que du TAIR (taux d'augmentation de l'indice des rentes) de l'année courante :

- La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies avant le 1^{er} juillet 1982 est pleinement indexée selon le TAIR.
- La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies à compter du 1^{er} juillet 1982 jusqu'au 31 décembre 1999 est indexée selon le TAIR, moins 3 %. Si le TAIR est égal ou inférieur à 3 %, cette partie de rente n'est pas indexée.
- La partie de votre rente qui correspond à vos années de service accomplies depuis le 1^{er} janvier 2000 est indexée selon la plus avantageuse des 2 formules suivantes :
 - 50 % du TAIR; **ou**
 - le TAIR, moins 3 %.

Source : [Retraite Québec](#)

À titre d'exemple, TAIR au 1^{er} janvier 2022 : **2,7 %** (était 1,0 % en 2021).

Le % est défini par défaut à 0,8% mais vous pouvez le modifier selon votre situation.

2.2 RPAPD (Régime de participation à prestation déterminé)

Pour en savoir plus sur les calculs des RPAPD, vous pouvez lire le chapitre 8.2.2 du document « [Donner un sens à vos finances](#) » ou cet autre [résumé](#).

a. Prestation uniforme (o/n)

Définir si votre RPAPD est à prestation uniforme (« o » pour oui) ou pas (« n » pour non). Ce choix déterminera la méthode de calcul de la prestation. Vous devez vous renseigner afin de savoir de quel type est votre prestation.

Dépendamment du choix, les champs à remplir pour le calcul s'afficheront en jaune. Dans la majorité des cas, les RPAPD sont non uniforme.

b. Montant de la prestation uniforme

Nécessaire seulement si « Prestation uniforme » = o.

C'est le montant de la prestation uniforme qui sera multiplié par le nombre d'années de participation pour calculer le montant de la rente.

c. Salaire admissible (moyenne des 5 meilleures années)

Sur quel salaire le calcul du montant de la prime (si prestation non uniforme) ainsi que celui de la coordination RRQ sera basé.

d. % du salaire

Nécessaire seulement si « Prestation uniforme » = n.

C'est le pourcentage des prestations qui sera utilisé pour le calcul de la rente.

e. Nb années de participation reconnues avant « l'année courante »

Vous devez indiquer manuellement dans ce champ depuis combien d'année vous participez à ce régime.

f. Nb années de participation après « l'année courante »

Ce chiffre sera calculé automatiquement selon le nombre d'« année avant la retraite » indiqué dans l'onglet Hypothèses de calcul.

Attention, si vous ne prévoyez pas travailler jusqu'à votre retraite pour l'employeur avec ce RPAPD, vous pouvez modifier manuellement ce chiffre selon le nombre d'années vous restant à y travailler.

g. Rente annuelle avant réduction

C'est le calcul de la rente selon les formules suivantes :

Si prestation uniforme = o :

*Montant prestation uniforme * (nb années de participation avant + nb années de participation après)*

Si prestation uniforme = n :

*Salaire admissible * % salaire * (nb années de participation avant + nb années de participation après)*

h. Rente annuelle après réduction

En fonction de l'âge de début de la rente, certaines pénalités peuvent s'appliquer.

Si « âge début décaissement » est inférieur à « âge fin pénalité », des pénalités de « % pénalité » par année vont s'appliquer.

i. Rente en fonction du plafond prestation

Le gouvernement fixe le plafond des prestations chaque année.

Le montant de la rente finale sera donc la valeur minimum entre la rente calculée après réduction et le plafond défini par le gouvernement.

j. Âge début décaissement

Vous devez indiquer ici l'âge auquel vous prévoyez commencer à recevoir votre rente.

k. Âge début pénalité

Habituellement, vous ne devriez pas pouvoir commencer à recevoir votre rente à prestation déterminé avant 55 ans. Cependant, même après cet âge, des pénalités pourraient être appliqués sur le montant de votre rente si « âge début décaissement » est inférieur à « âge fin pénalité ». Cet âge peut dépendre de votre régime, vérifiez auprès de votre fournisseur.

l. Âge fin pénalité

Correspond à l'âge après lequel les pénalités ne s'appliquent plus.

Cet âge dépend de ce qui est inscrit à votre régime. Au maximum 65 ans et au minimum 55 ans, si plus de 30 ans de service ou facteur âge = 80.

m. % pénalité

Correspond aux pénalités actuarielles. Ce pourcentage définira de combien sera réduite la rente pour chaque année de demande de la rente précédent « âge de fin pénalité ».

Au minimum, 3% par année d'anticipation.

n. Coordination avec RRQ à 65 ans (o/n)

Habituellement, les pensions à prestation déterminés sont coordonnées (ou synchronisées) avec les RRQ. Ce qui veut dire qu'à 65 ans, le montant de la rente va être réduit pour prendre en compte les revenus provenant de la RRQ.

Attention : ce calcul théorique ne change pas, peu importe à quel moment la demande du RRQ s'effectue. Il n'y a pas d'optimisation à faire relativement à la coordination du RRQ.

o. Montant synchronisation RRQ

Le calcul de la synchronisation RRQ, c'est-à-dire la réduction de la rente, s'effectue comme suit :

*0,7% * nb années (avant + après année courante) * MIN(MGA moyen et salaire admissible)*

Attention :

- le nombre années de prestation reconnues ne peut pas être supérieur à 35 ans (le calcul tient compte de cette limitation)
- le MGA moyen représente la moyenne des maximums des gains admissibles (MGA) des cinq dernières années de service.

p. Cotisation à partir de 65 ans si coordination RRQ

Ce montant, calculé à titre informatif, correspond au montant de la rente à 65 ans, indexée et après indexation.

q. Indexation

Indique le pourcentage d'indexation attendue pour les prestations de la rente.

2.3 RPACD (Régime de participation à cotisation déterminé)

Pour en savoir plus sur les calculs des RPACD, vous pouvez lire le chapitre 8.2.1 du document « [Donner un sens à vos finances](#) ».

a. Montant épargne

Correspond au capital total accumulé via votre RPACD dans votre CRI jusqu'à l'année courante. Même si vous ne cotisez plus à votre régime (ex. changement d'emploi), vous devez indiquer dans ce champ les montants accumulés.

Attention, vu que les montants accumulés dans un CRI ne sont pas traités de la même manière qu'un REER par exemple, vous ne devez pas inclure ce montant dans « REER » de l'onglet Données d'entrée mais bien le mettre dans ce champ.

b. Taux de rendement RPACD

Indiquez le taux de rendement de vos placements en CRI.

c. Salaire

Indiquez le salaire servant à calculer la cotisation à votre régime.

Attention, si vous avez un capital en CRI mais que vous ne cotisez plus au régime, vous pouvez laisser ce champ vide.

d. Augmentation annuelle de votre salaire

Comme les cotisations employé/employeur dépendent de votre salaire et que celui-ci peut varier dans le temps, ce champ permet de déterminer le pourcentage prévu de vos augmentations annuelles.

Par défaut, cette valeur a été mise à 2% afin de suivre l'inflation mais vous pouvez le modifier pour être plus prêt de votre réalité.

e. Cotisation employeur (%)

Correspond au pourcentage de votre salaire que les employeurs cotisent dans votre régime. Par défaut ce pourcentage est de 9% mais peut être modifié selon votre régime.

f. Cotisation employé (%)

Correspond au pourcentage de votre salaire que vous cotisez dans votre régime. Par défaut ce pourcentage est de 9% mais peut être modifié selon votre régime.

g. Âge de fin

Correspond à l'âge que vous avez quand vous cessez de cotiser dans votre RPACD.

Par défaut, sera indiqué l'âge que vous aurez au moment de votre retraite, selon le nombre d'années avant la retraite défini dans l'onglet Hypothèses de calcul.

h. Total

Correspond au capital total accumulé dans votre RPACD au moment de l'âge de fin de cotisation. Ce capital est calculé en fonction du capital initial auquel on ajoute les rendements ainsi que les cotisations annuelles.

i. Transfert vers un FRV (o/n)

Les montants qui sont dans votre RPACD ou CRI sont immobilisés. Si vous souhaitez commencer à les retirer, vous avez deux choix :

- Transférer la valeur de votre RPACD/CRI à un fond de revenu viager (FRV). C'est à même ce FRV que s'effectuera le versement, à vie, de la rente de retraite.
- Utiliser votre RPACD/CRI pour l'achat d'une rente viagère. Ce geste irréversible vous dotera d'une rente de retraite à vie.

Ce champ vous permet de faire ce choix.

Par défaut à oui (« o ») car le FRV est le choix le plus couramment utilisé.

j. Âge du transfert dans un FRV

Si vous décidez d'utiliser un FRV pour le décaissement, vous n'êtes pas obligé de transférer votre RPACD/CRI dans un FRV dès l'arrêt de vos cotisations. Vous pouvez attendre avant de faire le transfert, c'est-à-dire le reporter. Il est à noter que dès que le transfert est effectué, vous aurez l'obligation de décaisser un pourcentage minimal de votre FRV.

Ce champ permet donc de décider à quel âge vous prévoyez faire le transfert en FRV.

Attention, c'est un champ obligatoire pour permettre d'utiliser un FRV.

k. Taux de rendement FRV

Une fois transféré en FRV, vous pouvez choisir les placements et donc, dépendamment de ceux-ci, le taux de rendement pourra être différent de celui qui était pris en compte lors de l'accumulation de la rente.

Par défaut, ce taux est mis à 3% mais peut être modifié manuellement.

l. Rythme des retraits du FRV (min/max)

Les FRV sont similaires aux FERR car s'applique un retrait minimum annuel prédéfini en fonction de l'âge. La particularité des FRV est que, contrairement au FERR, il y a aussi un retrait maximum annuel. Cette particularité a été mis en place pour que le caractère viager des rentes soit préservé.

Ainsi, dans ce champ, vous pouvez choisir si vous voulez retirer le pourcentage minimum ou maximum de vos FRV.

Attention, dans les faits, vous pourriez décider de retirer n'importe quelle somme entre le minimum ou le maximum. C'est dans une optique de simplification que le choix du min/max a été fait.

m. Demande de revenu temporaire (raccordement) max

Lorsque le contribuable commence à recevoir sa rente de retraite dans les dix années précédant l'âge de 65 ans, il peut demander une rente temporaire pour combler le manque à gagner résultant du fait qu'il ne peut pas demander sa PSV et son RRQ (si entre 55 et 65 ans). Le montant annuel de la rente temporaire ne peut dépasser 40 % du MGA pour l'année où débute le paiement de la rente.

Si « l'âge du transfert dans un FRV » est entre 55 et 64 ans, vous devez choisir si vous désirez recevoir cette prestation de raccordement (« o ») ou non (« n »).

Par défaut, le choix est à « n » mais vous pouvez le modifier manuellement.

2.4 Rente viagère

Si vous décidez d'acheter une rente viagère à un moment donné, que le capital pour l'achat de la rente provienne de votre RPACD/CRI ou d'ailleurs, vous devez l'indiquer dans ce tableau.

Attention, Le capital qui vous sert à acheter une rente n'est pas important pour CalculRetraite car, pour un même montant, les conditions de la rente viagère peuvent varier. Ainsi, seules les informations nécessaires au calcul de la rente sont demandées dans ce tableau.

a. Âge à l'achat

Âge auquel vous commencerez à recevoir votre rente.

b. Montant de la rente

Montant annuel de votre rente.

c. Indexation

Correspond au pourcentage d'indexation de votre rente.

Dépendamment de vos choix pour votre rente, celle-ci pourra être indexée ou non. Si votre rente n'est pas indexée, veuillez indiquer 0 dans ce champ.

d. % imposable

Certaines rentes viagères peuvent être partiellement non-imposable.

Vous devez indiquer dans ce champs la proportion de la rente qui est imposable. Donc si votre rente est entièrement imposable, vous devez indiquer « 100 » dans ce champ.

3 Compagnie

Cet onglet sert pour définir les particularités des compagnies incorporées. Vous pouvez prendre en compte jusqu'à deux compagnies.

a. Valeur actuelle

Correspond au capital de votre compagnie incorporée.

b. % intérêt

Si vos capitaux sont placés, correspond au rendement des placements de votre capital de compagnie.

c. Ajout annuel de base

C'est le montant que vous ajouté à votre capital chaque année dans la phase d'épargne (donc avant la retraite).

d. Tx impôt

Ce pourcentage d'impôt va être appliqué au gain en capital dont sont déduits les « autre dépenses » ainsi que les revenus non-imposables.
Comme tous les autres impôts calculés dans CalculRetraite, ceux-ci sont calculés sur l'année précédente.

Attention, les impôts annuels de compagnie ne sont pris en compte que lors de la phase de retraite.

e. Dépenses non imposables (revenus) par année

Correspondent aux revenus pouvant être prises en compte pour des dépenses pour la compagnie, donc non-imposables.

f. Autres dépenses

Correspondent aux dépenses de la compagnie qui ne sont pas considérés comme des revenus.

g. Décaissement (revenus imposables)

Correspond au montant décaissé du capital, ce qui permet un certain revenu lors de la phase de la retraite.

h. Impôt décaissement

Correspond au pourcentage d'impôt qui sera perçu lors du décaissement du capital. Cet impôt sera ajouté à l'impôt personnel.

4 Immobilier

Dans cet onglet, vous pouvez estimer la vente d'au plus quatre biens immobilier ainsi que l'achat d'au plus deux biens immobilier.

4.1 Vente de biens immobilier

a. Nom du bien

Ce champ est à titre informatif seulement pour votre propre référence.

b. Valeur actuelle

Ce montant indique la valeur marchande de votre bien immobilier dans l'année de référence et en dollars d'aujourd'hui.

c. Appréciation

Veillez indiquer dans ce champ le pourcentage d'appréciation que vous prévoyez sur votre bien, annuellement.

d. Années de vente

Correspond à l'année ou vous prévoyez vendre votre bien.

e. Impôts/hypothèque restant/frais (année de vente)

Dans ce champ, vous devez estimer ce que vous aurez à payer lors de la vente de votre bien, c'est-à-dire l'année de la vente.

Vous devez donc vous poser les questions suivantes :

- Me restera-t-il de l'hypothèque à payer et si oui, combien ?
- Aurai-je de l'impôt à payer sur la vente (gain en capital) ?
- Aurai-je d'autres frais lors de la vente (rénovation pré-vente, déduction du courtier, nouveau certificat de localisation...)

f. Calcul valeur de la maison

Ce montant est calculé automatiquement en fonction de tous les champs précédents. Le montant de la valeur actuelle est indexé selon l'appréciation attendue jusqu'à l'année de vente prévue et enfin, le montant des frais restants est déduit.

4.2 Achat de bien immobilier

a. Nom du bien

Ce champ est à titre informatif seulement pour votre propre référence.

b. Coût actuel

Ce montant indique la valeur marchande actuelle du bien immobilier que vous aimeriez acheter (en dollars d'aujourd'hui).

Attention, dans ce champ, vous pourriez vouloir ne mettre que la mise de fond de votre achat et non pas la totalité du prix de la maison. Par contre, dans ce cas, il faudrait aller modifier manuellement, sur l'année d'achat, la colonne « Dépense retraite » de l'onglet Détails résultats afin d'ajouter le montant de l'hypothèque à vos dépenses annuelles.

c. Appréciation

Veillez indiquer dans ce champ le pourcentage d'appréciation que vous prévoyez sur votre bien, annuellement.

d. Année d'achat

Correspond à l'année ou vous prévoyez acheter le bien.

e. Frais additionnels (notaire, taxe de bienvenue...)

Dans ce champ, vous devez estimer ce que vous aurez à payer lors de l'achat de votre bien. Vous devez donc vous poser les questions suivantes :

- Combien coûtera le notaire ?
- De combien sera la taxe de bienvenue ?
- Est-ce que vous voudrez avoir recours à un inspecteur du bâtiment ?
- Y aurait-il des taxes ?
- Quels seront les frais de déménagements ?
- Allez-vous prévoir des rénovations ?
- Aurez-vous besoin de vous équiper en électroménager ?
- ...

f. Calcul valeur maison

Ce montant est calculé automatiquement en fonction de tous les champs précédents. Le montant de la valeur actuelle est indexé selon l'appréciation attendue jusqu'à l'année d'achat prévue et enfin, le montant des frais additionnels est ajouté.

5 Hypothèses de calcul

5.1 Hypothèses de calcul

a. Dépenses (revenu net) nécessaire à la retraite (en \$ d'aujourd'hui)

Ce montant, annuel, doit correspondre à ce dont vous aurez besoin pour vivre à la retraite. C'est soit un montant individuel (si vous n'avez indiqué qu'une seule personne dans le tableau « composition famille », soit un montant familial.

Il faut donc indiquer le revenu net (donc après impôt) que vous souhaiteriez avoir à la retraite.

Si vous ne connaissez pas ce montant, vous pouvez en faire une estimation en fonction de vos dépenses actuelle et l'ajuster en fonction de votre réalité à la retraite.

Par exemple, enlever l'hypothèque si vous aurez fini de la payer, enlever les dépenses liées au travail (déplacements...) et ajouter des dépenses de loisirs, etc....

b. Objectif capital

Ce montant, non obligatoire, est à titre indicatif seulement. Il permet de fixer un objectif à atteindre et de suivre la progression vers cet objectif lors de la phase d'épargne.

c. Années avant retraite

Veillez indiquer le nombre d'année vous restant à travailler.

Attention, CalculRetraite ne gère pas les moitiés d'année donc il faut indiquer des nombres entiers dans ce champ. Ce n'est pas possible d'indiquer que vous partez à la retraite dans 6 mois en mettant 0,5 par exemple. Dans ce cas, vous pourriez mettre 0 comme « Années avant la retraite » et indiquer ce que vous prévoyez recevoir comme salaire dans la colonne « Revenu d'appoint » de l'onglet « Détails résultats ».

d. Épargne annuelle prévue

Ce champ permet d'indiquer le montant d'épargne que vous prévoyez placer annuellement.

Cette épargne va être indexée annuellement selon le pourcentage indiqué dans le champ « Augmentation de l'épargne par année ».

Le choix de placement de cet épargne (REER/CELI/Non-enregistré) dépendra du pourcentage indiqué dans le champ « % en REER ».

Attention, ce montant peut inclure ou exclure le retour d'impôt prévu, selon le choix que vous aurez fait dans le champ « Ajouter le retour d'impôt à l'épargne ».

e. % épargne placé en REER

Ce champ permet d'indiquer où vous voulez que vos épargnes annuelles soient placées dans la phase d'accumulation.

Si vous mettez 100%, ça signifie que la totalité de votre épargne ira dans votre REER, tout en respectant vos droits de cotisation inutilisés. Si vous avez plus d'épargne que de place dans vos REER, le restant ira automatiquement en CELI puis, s'il n'y a plus de place en CELI, en non-enregistré.

Par exemple avec « % en REER » = 100%, 10 000\$ d'épargne et 8 000\$ de droits de cotisation REER :

- 8 000\$ ira en REER
- 2 000\$ ira en CELI (s'il reste des droits de cotisation en CELI)

Dans le même exemple, si « % en REER » = 50% :

- 5 000\$ ira en REER (donc les droits de cotisation ne seront pas maximisés)
- 5 000\$ ira en CELI (s'il reste des droits de cotisation en CELI)

Attention, il faut aussi prendre en compte les retours d'impôts relatif aux placement REER de l'année précédente qui peut ajouter à l'épargne indiqué dans les Données d'entrée, dépendamment du champ « Ajouter le retour d'impôt à l'épargne ». Ce « % en REER » prend en compte la somme de ces épargnes.

f. Ajouter le retour d'impôt à l'épargne

Si vous voulez que le retour d'impôt se calcul automatiquement en fonction de vos placements en REER, vous devez indiquer « o » (pour oui) dans ce champ.

Si, par contre, le montant d'épargne indiqué dans « Épargne annuelle prévue » inclus déjà le retour d'impôt ou bien que vous n'épargnez pas celui-ci, vous pouvez indiquer « n » dans ce champ pour ne pas en tenir compte.

Attention, si vous indiquez « o », ça sous-entend que vous allez aussi épargner ce retour d'impôt.

g. RRQ

C'est le choix du moment de début des prestations de la RRQ. Vous devrez indiquer 0, 1 ou 2 dans ce champ.

0 => 60 ans

1 => 65 ans

2 => 70 ans

En fonction du choix indiqué, CalculRetraite ira chercher les montants de prestation de la RRQ dans le tableau de RRQ correspondant dans l'onglet Données d'entrée.

Si vous prévoyez demander la RRQ à 60 ans, le montant de vos prestations vont être réduites et si vous en repoussez la demande à 70 ans, le montant en sera augmenté.

h. SV (Sécurité vieillesse)

C'est le choix du moment de début des prestations de la sécurité vieillesse. Vous devrez indiquer 1 ou 2 dans ce champ.

1 => 65 ans

2 => 70 ans

En fonction du choix indiqué, CalculRetraite ira chercher les montants de prestation de la SV dans le tableau de Sécurité vieillesse correspondant dans l'onglet Données d'entrée.

i. Inflation

Ce champ correspond à l'indexation de certains montants.

- **Coût de la vie**

Correspond à l'augmentation du coût de la vie, c'est-à-dire l'inflation. Certains montants seront donc indexés en fonction de ce pourcentage.

Il est défini par défaut à 2% mais vous pouvez le modifier pour faire des simulations différentes.

Les valeurs impactées sont :

- Dépenses
- Salaires
- Paliers d'imposition
- Crédits d'impôt
- Seuils de réductions

- **RRQ/SV**

L'indexation de la RRQ et de la sécurité vieillesse est indexé selon le 2^e champ pour plus de flexibilité.

j. Augmentation de l'épargne par année

Indique le pourcentage d'augmentation de l'épargne annuelle que vous prévoyez lors de la phase d'accumulation/épargne.

Par défaut à 1%, vous pouvez le modifier selon votre réalité.

k. Transfert non-enregistré vers CELI (o/n)

Le principe de cette stratégie est de décaisser chaque année le montant maximum de droit de cotisation CELI à partir des comptes non-enregistrés afin de le placer en CELI. L'objectif étant la réduction de l'impôt sur le long terme en réduisant les futurs gains en capital des comptes non-enregistrés et en maximisant ceux non-imposables du CELI.

Donc, comme les droits de cotisation CELI annuels sont de 6000\$ par année pour le moment, si ce champ est à « o », ça donnera 6000\$ transférés automatiquement chaque année des comptes non-enregistrés vers les CELI.

Cette stratégie n'est effective que lors de la phase de retraite et ne s'applique habituellement qu'au personnes ayant maximisé leur droit de cotisation CELI.

Attention, de l'impôt va s'appliquer au décaissement des montants des comptes non-enregistrés.

5.2 Rendements

a. Rendement d'épargne

C'est le rendement qui va être appliqué sur chaque placements (REER/CELI/Non-enregistré) chaque année dans la phase épargne.

Par défaut ce rendement est mis à 5% mais vous devez le modifier selon vos propres placements.

b. Rendement à la retraite

C'est le rendement qui va être appliqué sur chaque placements (REER/CELI/Non-enregistré) chaque année dans la phase de retraite/décaissement.

Par défaut ce rendement est mis à 4% mais vous devez le modifier selon vos propres placements.

5.3 Stratégies de décaissement

Dans ce tableau, il faut indiquer avec un « x » la stratégie de décaissement que vous choisirez.

Attention, il faut n'avoir qu'un seul choix (donc « x ») dans ce tableau.

a. Décaissement REER minimal sans impôt

Le montant du REER à décaisser sera le montant de base minimal (donc fédéral) relativement aux autres revenus disponibles.

Par exemple, en 2022 le montant de base fédéral est de 14 398\$ donc si vous n'avez que des REER et des CELI à décaisser pour vivre lors de votre retraite en 2022, 14 398\$ seront retirés de vos REER et le reste en CELI (si vous en avez assez, sinon on complète avec le REER).

Par contre, si vous avez une pension de 2 000\$ en 2022, seulement 12 398\$ sera retiré en impôt pour être sûr de ne pas dépasser le montant de base.

Ainsi, vous pouvez retirer des REER, sans payer d'impôt.

b. Décaissement REER minimal sans impôt

Le principe est le même que pour la stratégie précédente mais avec le montant de base provincial.

En 2022, le montant de base provincial étant de 15 728\$, seul 1 330\$ sera imposable à un taux de 15%.

c. Non-enregistré en premier

Dans cette stratégie, les comptes non-enregistrés seront vidés en premier, puis les REER, puis enfin les CELI.

d. Choix % REER et => %REER

Ces deux champs fonctionnent ensemble.

Cette stratégie permet de définir la portion de REER (en pourcentage) qui sera utilisée en premier. Le restant du décaissement se fera dans l'ordre suivant : Non-enregistré puis CELI.

Par exemple, si vous avez besoin de décaisser 60 000\$ et que vous avez choisi la stratégie « Choix % REER » avec « % REER » à 70%, 42 000\$ ($60\,000\$ \times 70\%$) sera décaissé en REER et 18 000\$ en non-enregistré ou en CELI.

5.4 Tableau résultats

Dans ce tableau, il y a la colonne « référence » permettant de garder en mémoire votre résultat de référence et la colonne « résultats » indiquant les informations selon toutes les hypothèses de calcul actuel.

La colonne Différente permet de mettre en avant les différences existantes entre ces deux solutions.

Par exemple, vous renseignez toutes les informations dans les hypothèses de calculs, vous cliquez sur le bouton « Enregistrer » au-dessus du tableau puis vous faites une modification, par exemple, ajouter un an de travail. Vous verrez ainsi comment une modification à une hypothèse modifie le résultat total.

5.5 Graphique Capital

Dans ce graphique, vous pouvez suivre l'évolution dans le temps des capitaux des différents régimes : REER, CELI et Non-enregistré des différents conjoints.

5.6 Graphique Source du revenu

Permet de visualiser d'où proviennent les revenus nécessaires à la retraite (RRQ, SV, pension, travail d'appoint, capital...).

Une ligne rouge permet aussi de visualiser les impôts à payer chaque année.

5.7 Graphique source du capital

Dans ce graphique, le capital du graphique précédent (c'est-à-dire le montant nécessaire à décaisser chaque année pour compléter les revenus plus « fixes ») est décortiqué. Ce graphique permet donc de montrer d'où votre capital va provenir (REER/CELI/Non-enregistré) pour chaque année.

Ce graphique sera donc très dépendant de la stratégie de décaissement choisie.

De plus, une ligne rouge permet aussi de visualiser les impôts à payer chaque année.

5.8 Tableau « totaux de rentes »

Ce tableau permet d’avoir, pour chaque âge spécifique de la personne principale, le total des montants perçus en rentes, capital ou autre, ainsi que le déficit s’il y a lieu.

Ce tableau peut servir à choisir l’âge de début de RRQ/SV dépendamment de l’espérance de vie.

6 Détails résultats

Veillez noter que dans cet onglet, toutes les colonnes dont le titre est souligné jaune est prévu pour vous permettre de renseigner manuellement certaines informations complémentaires sur certaines années spécifiques. Les détails de chacune de ces colonnes sont expliqués ci-dessous.

6.1 Information

a. Âge

C'est votre âge calculé chaque année selon votre année de naissance indiqué dans les Données d'entrée.

b. Année

C'est l'année de chaque ligne

6.2 Capital

a. Progression sur objectif

Cette colonne donne le % du capital en début d'année sur le montant que vous avez indiqué dans le champ « Objectif capital ».

Elle vous permet de vous situer par rapport à votre objectif.

b. Réel versus planifié

Je recommande de faire un suivi de votre planification de retraite chaque année afin de vérifier si vous respectez bien votre plan. Bien des choses peuvent faire fluctuer les résultats attendus (rendements, épargne plus ou moins que prévu, dépenses différentes que planifiés...)

Pour ce faire, je recommande, lorsque vous récupéré et complété la dernière version de CalculRetraite, de copier la ou les années précédente à partir du CalculRetraite de votre année précédente.

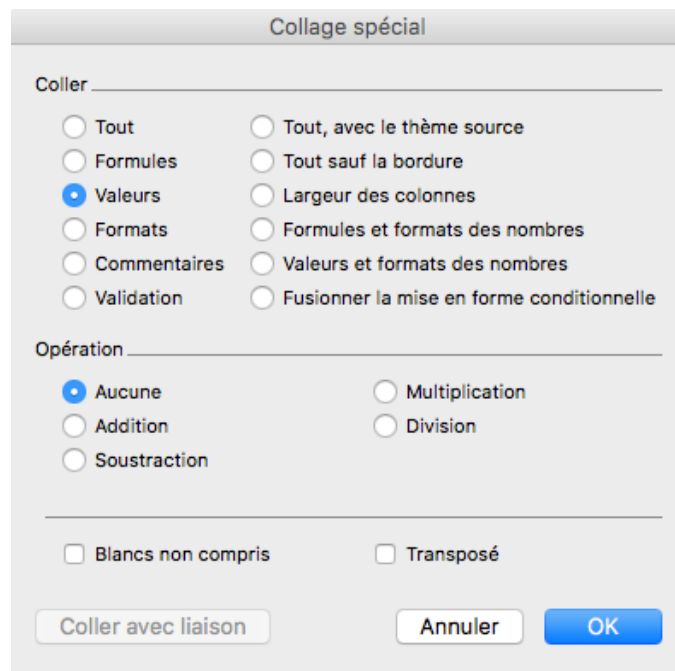
Alors voici comment procéder pour renouveler vos chiffres tout en gardant l'historique de votre parcours vers la retraite :

1. Télécharger la nouvelle version de Calculetraite (base, avancé ou professionnel) sans écraser votre ancien fichier rempli.
2. Renseigner toutes les informations nécessaires selon vos chiffres du début d'année. Ça peut prendre un certain temps dépendamment si vous connaissez déjà vos chiffres ou si vous avez des placements dans plusieurs banques par exemple. Je vous recommande de faire particulièrement attention aux valeurs indiquées dans le tableau d'hypothèse de calcul (comme les rendements prévus) ainsi que le revenu net nécessaire à la retraite qui, selon votre consommation, est supposé augmenter d'année en année suivant l'inflation.

3. Copier votre historique (année 2019, 2020 et 2021.... dépendamment quelle année vous avez commencé à utiliser CalculRetraite) de l'onglet « Détails résultats » de votre fichier précédent et le coller dans votre nouveau fichier.

ATTENTION, il faut :

- Utiliser le collage spécial (clic droit) pour ne coller que les valeurs et pas les formules



- Vérifier que vous collez bien vos données sur les bonnes colonnes car d'une version à une autre j'ai parfois ajouté des colonnes pour améliorer le calculateur.
- Vérifier si vous aviez forcé des valeurs dans certaines colonnes de votre ancien fichier et les reproduire dans le nouveau (ex : « Grosse dépense prévu lors de l'épargne » ou « Dépenses supplémentaires pendant la retraite »....). Ce sont normalement dans les colonnes en jaune.

Après avoir faire cette récupération de votre historique, la colonne « Réel versus planifié » va automatiquement vous montrer la différence entre le capital en fin d'année (de l'année précédente) qui était planifié et le capital de début d'année selon les chiffres que vous avez rentrés.

Idéalement, ce champ devrait être proche de 0 ou positif (c'est-à-dire que votre capital a augmenté plus que prévu).

Dans le cas contraire, vous devriez vous poser des questions pour comprendre d'où provient cette différence (peut-être aviez-vous planifié un montant d'épargne trop difficile à respecter...) et adapter vos chiffres de CalculRetraite afin qu'ils s'approchent au mieux de votre réalité.

Attention, les rendements sont les plus susceptibles de varier d'année en année sans nécessairement avoir besoin de modifier le rendement moyen que vous aviez défini (ce n'est pas parce que vous faite un rendement de 14% une année que ça va se reproduire chaque année !).

c. Variation du capital en %

Cette colonne permet de faire un suivi de l'évolution du capital d'une année à l'autre afin de voir de combien de pourcentage votre capital augmente ou diminue.

Cette colonne est pertinente autant en phase d'accumulation que de décaissement.

Bien sûr, l'objectif étant d'avoir un % positif et élevé en phase d'accumulation et un % négatif le plus faible possible en phase de décaissement. En effet quand ce % négatif est trop élevé, ça signifie que le capital va s'épuiser rapidement.

d. Capital en début d'année

C'est le total de vos REER/CELI/Non-enregistré chaque année en début d'année.

Pour la première année, ce chiffre correspondra au total du tableau d'Épargne de Données d'entrée.

Pour les années suivantes, ce montant sera égal au capital calculé à la fin de l'année précédente, c'est-à-dire le capital de début d'année + l'épargne effectué dans l'année – le décaissement nécessaire dans l'année.

Attention, ce capital n'inclut pas les montants de pension.

6.3 Rendements

Ces colonnes indiquent, à titre informatifs seulement, les rendements de chaque conjoint à partir de leurs comptes REER/CELI/Non-enregistré.

6.4 Dépense

a. Dépense retraite

Cette colonne correspond au montant net dont vous aurez besoin pour vivre lors de votre retraite, chaque année. Ce montant est calculé en fonction de ce que vous avez indiqué dans le tableau « Revenu net nécessaire à la retraite » des Données d'entrée, auquel on a appliqué l'indexation de « Augmentation du prix de la vie » chaque année.

Astuce : Si vous considérez que vos dépenses vont varier avec le temps, vous pourriez modifier manuellement le montant d'une année spécifique, ce qui fera que toutes les années suivantes seront recalculées en fonction de cette nouvelle valeur. Par exemple si dans vos dépenses lors de la retraite, vous avez un budget voyage de 20 000\$ et que vous pensez arrêter de voyager à 75 ans, vous pourriez aller sur la ligne de vos 75 ans et manuellement modifier le montant pour en retirer 20 000\$. Toutes les années subséquentes seront alors automatiquement modifiées aussi.

Attention, c'est un exemple comme un autre mais ça pourrait aussi être dans l'autre sens et augmenter vos dépenses car, par exemple, vous préférez prévoir de gros montants de soins de santé à partir d'un certain âge.

Un autre exemple pourrait être que vous avez vendu votre maison (j'expliquerai plus loin où mettre le gain dans ce cas-là) et que vous payez un loyer (ou une nouvelle hypothèque), vous pourriez ajouter le montant de ces nouvelles dépenses annuelles à partir de l'année du changement.

Cette valeur n'est utile que lors de la phase de retraite/décaissement (donc à partir de la première ligne jaune).

b. Dépenses supplémentaires pendant la retraite

Dans cette colonne, vous pourriez indiquer manuellement des dépenses additionnelles sur certaines années spécifique. Ces dépenses supplémentaires ne s'appliqueront qu'à cette année-là.

Par exemple, vos enfants seront encore à votre charge pour les 5 premières années de votre retraite, vous pouvez donc ajouter un montant correspondant à leurs dépenses sur ces 5 années.

Autres exemples : achat d'une voiture, changement des fenêtres de votre maison, gros voyage....

6.5 Besoin

a. Retrait nécessaire du capital (excluant le min du FERR)

Ce champ correspond au montant qu'il vous sera nécessaire de décaisser de votre propre capital (REER/CELI/non-enregistré).

Son calcul se fait de la façon suivante : **Dépenses - revenus**

- Dépenses = Dépense nécessaire à la retraite + impôt à payer (calculé sur le montant imposable de l'année précédente)
- Revenus = tous les revenus que vous recevrez cette année-là donc pensions/RRQ/SV/aide aux enfant/locatif/revenu d'appoint.

b. Surplus en phase de retraite

Cette colonne, calculée automatiquement, indique s'il y a un surplus dans l'année. Si les revenus sont plus élevés que les dépenses, il y aura un surplus. Ce surplus sera automatiquement réinvesti en CELI si les droits de cotisation le permettent, sinon, s'il ne reste plus de place en CELI, il ira automatiquement en non-enregistré.

Si CalculRetraite prend en compte deux personnes, le surplus sera automatiquement réparti de manière égale entre les deux.

6.6 Revenu

a. Pension

Montant des prestations reçus selon le montant de « Montant rente indexé » du tableau de Pension de l'onglet Données d'entrée.

Les montants débiteront à l'âge indiqué de début du décaissement.

b. FRV

Montant des prestations des fonds de revenus viagers (FRV) calculés en fonction du capital accumulé dans votre RPACD/CRI et du choix min/max que vous avez défini dans l'onglet Pension.

c. RRQ

Prestation de la RRQ en fonction de l'âge de demande de la prestation que vous avez indiqué dans les hypothèses de calcul.

d. SV

Prestation de la sécurité vieillesse en fonction de l'âge de demande de la prestation que vous avez indiqué dans les hypothèses de calcul.

e. SRG/Allocation

Pour être éligible au Supplément de Revenu Garanti (SRG), il faut avoir commencé à recevoir la Sécurité Vieillesse (SV), donc avoir au moins 65 ans.

Les montants reçus en SRG vont dépendre du montant imposable familiale de l'année précédente (à l'exception des montants de la SRG et de la SV) ainsi que du statut :

- Célibataire
- Avec conjoint recevant la SV
- Avec conjoint ne recevant pas la SV
- Avec conjoint recevant l'allocation

Pour recevoir l'allocation, il faut :

- Avoir entre 60 et 64 ans
- Avoir un conjoint recevant la SV
- Ne pas encore recevoir la SV

Les montants reçus comme allocation vont dépendre du montant imposable familiale de l'année précédente (à l'exception des montants de la SRG et de la SV).

Les montants reçus en SRG/Allocation ne sont pas imposables.

Note : le premier 5 000\$ des « Revenus d'emploi ou de travail autonome » ainsi la moitié de chaque dollar de ces revenus d'emploi excédant 5 000 \$ jusqu'à un second palier de 5 000 \$, sera déduit du montant imposable pris en compte pour le calcul du SRG/Allocation.

f. Total de revenus de rente

Cette colonne fait le total de tous les revenus précédents, à titre informatif.

g. Aide aux enfants

Selon l'âge indiqué de vos enfants, si vous recevez encore des allocations pour vos enfants au début de votre retraite, ces montants seront ajoutés à vos revenus dans cette colonne.

Les allocations, provinciales et fédérales, sont calculées en fonction de l'âge des enfants ainsi que de votre montant imposable.

h. Revenu de location

Cette colonne indique les montants que vous recevez de vos revenus locatifs, tel qu'indiqué dans le tableau de « revenu de location » de l'onglet de Données d'entrée.

i. Revenu non-imposable cie

Correspond au montant indiqué dans « Dépenses non imposables (rev) par année » de l'onglet Compagnie.

Comme son nom l'indique, ce montant est non imposable et est pris en compte dans les revenus de l'année.

j. Décaissement cie

Correspond au montant indiqué dans « Décaissement (rev imposable) » de l'onglet Compagnie. Ce montant est imposable au taux de « Impôt décaissement » de l'onglet Compagnie.

k. Revenus non imposables (ventes bien)

Dans cette colonne va automatiquement s'ajouter la ou les ventes de biens que vous aurez indiqués dans l'onglet Immobilier sur l'année de vente prévu.

Vous pouvez aussi ajouter manuellement des montant non imposables que vous prévoyez recevoir. Par exemple, le montant d'un héritage (après déduction d'impôt), etc..

l. Revenu d'emploi ou de travail autonome

Cette colonne est à remplir manuellement.

Vous pourriez prévoir de continuer à travailler à temps partiel ou prévoir recevoir un certain revenu de vos activités lors de la retraite. Vous devez donc indiquer ces revenus prévisionnels dans cette colonne sur les années auxquels ils s’appliqueront.

Ces revenus sont imposables et seront donc pris en compte pour le calcul des impôts.

m. Autre revenu

Cette colonne est utilisée dans le cas où l’un des conjoints prend sa retraite avant l’autre (en termes d’année, pas d’âge).

Donc dans cette colonne est automatiquement ajouté le salaire de la personne continuant à travailler car ce salaire contribuera aux revenus de l’année.

n. Total autres revenus

C’est le montant total des revenus autres que de « rente » dans l’année, c’est-à-dire la somme des colonnes de revenus précédentes après « Total revenus de rente ».

Les décaissements dans vos REER/CELI/Non-enregistré vont donc dépendre de ce total ainsi que de celui des rentes.

6.7 Impôts

a. Montant imposable

Ce montant imposable est calculé en fonction des revenus et décaissement des années précédentes, selon s’ils sont imposables ou non. De ce montant est ajouté les montants de décaissement de votre capital, dépendamment de quel régime il provient :

- 100% du montant décaissé provenant des REER est considéré imposable
- 0% du montant décaissé provenant des CELI est considéré imposable
- « % décaissement » (dans l’onglet Données d’entrée) du montant décaissé provenant des comptes non-enregistrés est considéré imposable.

Le montant imposable sert pour les calculs suivants :

- impôts
- allocation familiale
- SRG/allocation familiale
- réduction, si applicable des montants de la sécurité vieillesse
- crédit d’impôt en fonction de l’âge
- crédit d’impôt pour revenu de pension

Attention, dans la phase d’accumulation, ce montant imposable va être la somme des salaires des deux conjoints et ne sera affiché qu’à titre informatif.

b. Crédits d’impôts

Montants à titre informatif seulement. Les crédits d'impôt sont déjà pris en compte dans la colonne "Impôts".

Les crédits d'impôts pris en compte sont:

- Crédit en raison de l'âge
- Crédit pour revenu de pension

c. Impôts

Le montant d'impôt est calculé selon le montant imposable et les paliers d'impositions fédéral et provincial (eux-mêmes indexés chaque année).

Il prend aussi en compte les crédits d'impôts en raison de l'âge ainsi que le crédit d'impôt pour revenu de pension. Ces deux crédits d'impôts sont pris en compte au niveau provincial et fédéral.

L'impôt calculé à partir du montant imposable est pris en compte dans les calculs de décaissement (donc payé) à partir de l'année suivante.

Attention, l'impôt de la première année de retraite (l'année où la première personne prend sa retraite) sera forcé à 0\$. La raison de cette particularité est qu'on suppose que l'année précédente, les deux personnes ont eu des revenus d'emploi « normaux » et donc que les montants d'impôt ont été retenus à la source. Vous pouvez modifier cette valeur manuellement si ça ne correspond pas à votre situation et que vous aurez besoin de payer de l'impôt la première année de retraite.

6.8 Résumé des totaux

a. Total rev brut nécessaire

Correspond au revenu nécessaire de l'année, c'est-à-dire la somme des « Dépense retraite », des « Dépenses supplémentaires pendant la retraite » et de l'impôt (calculé sur le montant imposable de l'année précédente).

b. Total revenus/décaissements disponibles

Correspond au total des revenus et des décaissements de l'année. Ce total peut être supérieur au « total rev brut nécessaire » s'il y a un surplus cette année-là ou inférieur si le capital vient à manquer.

c. Déficit

Correspond au montant manquant annuel si « total revenus/décaissements disponibles » est inférieur à « total rev brut nécessaire ».

Permet, en additionnant tous ces déficits d'évaluer le manque à gagner pour éviter de manquer de capital jusqu'à la fin de la retraite.

6.9 Épargne

a. Épargne annuelle

Correspond à l'épargne que vous prévoyez placer annuellement dans vos REER/CELI/Non-enregistré. La première année, le montant correspondra à celui indiqué dans les données d'entrée dans « Épargne annuelle prévue » puis les années suivantes, ce montant sera indexé selon le pourcentage indiqué dans « Augmentation de l'épargne par année ».

b. Retour d'impôt REER

Ce montant de retour d'impôt est calculé selon l'épargne placé en REER l'année précédente ainsi que du taux marginal d'imposition selon le salaire brut de la personne.

c. Épargne réelle

Ce champ est à renseigner manuellement. Il permet de faire un suivi dans le temps pour savoir, à la fin d'une année, si le montant réelle qui a été épargnée cette année-là est plus élevée ou plus faible que le montant d'épargne qui était initialement prévue.

d. Grosses dépenses prévues lors de l'épargne

Il est possible d'ajouter manuellement une dépense supplémentaire sur une année spécifique lors de la phase d'épargne. Cela permet de prévoir que, pour cette année spécifique, les épargnes ne seront pas aussi élevées que d'habitude.

Le montant de la dépense sera déduit à part égale entre les deux conjoints.

Par exemple, dans le cas d'une configuration de CalculRetraite à deux personnes, si vous prévoyez un gros voyage en 2025 qui vous coûterai 8 000\$ et que cette année-là l'épargne prévue aurait dû être, pour chaque personne à 10 000\$, l'épargne va être soustrait du coût du voyage et donc sera réduit à 6 000\$ pour chaque personne.

Attention, cette colonne sert uniquement dans la phase d'accumulation (avant la retraite).

6.10 Capital fin d'année

Correspond au capital de début d'année auquel on ajoute l'épargne de l'année ainsi que les rendements et où on déduit le décaissement.

Donc c'est le montant total (REER/CELI/Non-enregistré) qu'il est supposé rester à la fin de l'année selon les hypothèses définis.

Astuce : Il est recommandé de faire un suivi de votre plan de retraite chaque année pour vérifier si êtes « sur la bonne voie » selon vos valeurs prévisionnelles.

Pour ce faire, vous pouvez mettre vos valeurs dans les Données d'entrée de la version 2022 de CalculRetraite et copier dans Détails résultats la ligne de l'année 2021 que vous aviez dans votre

version précédente. Attention, il faut faire un collage spécial pour ne pas coller les formules ! Les étapes pour procéder à cette copie de ligne sont expliqués dans le paragraphe [4.2 Capital](#).

6.11 Décaissement sur capital

a. REER (retrait), incluant les retraits obligatoires du FERR

C'est le montant qui sera déduit des REER selon la stratégie choisie dans le tableau de « Stratégie de décaissement » de l'onglet Hypothèses de calcul.

À 71 ans, si le montant minimum du FERR est élevé, ça pourrait donner un décaissement qui serait supérieur au retrait nécessaire du capital.

Attention, une colonne cachée « REER (retrait) surplus » permet d'aller compléter le montant manquant en REER s'il n'y a plus assez de CELI et/ou de non/enregistré (dépendamment de la stratégie) pour combler les dépenses.

b. Épargne non-enregistré (retrait)

C'est le montant qui sera déduit des comptes non-enregistré selon la stratégie choisie dans le tableau de « Stratégie de décaissement » de l'onglet Hypothèses de calcul.

c. REEE (retrait)

C'est le montant qui sera déduit selon la « cotisation REEE à récupérer » indiqué dans les Données d'entrée. Le décaissement REEE devient accessible au 18 ans de l'enfant le plus âgé.

Attention, ce choix de décaissement n'est pas pris en compte dans les stratégies de décaissement mais a plutôt la priorité sur les autres régimes (sauf le REER).

d. CELI (retrait)

C'est le montant qui sera déduit des CELI selon la stratégie choisie dans le tableau de « Stratégie de décaissement » de l'onglet Hypothèses de calcul.

6.12 Transfert non-enregistré vers CELI

Correspond, lors de la phase de décaissement, au transfert qui sera fait entre les comptes non-enregistrés et le CELI afin de maximiser le CELI à chaque année et de réduire le gain en capital des comptes non-enregistrés.

6.13 Compagnie

a. Valeur

C'est le capital en début d'année de la compagnie.

Ce capital est calculé ainsi :

capital de l'année précédente + rendement + ajout annuel – dépenses non imposables (revenus) – autres dépenses – décaissement.

b. Impôt

L'impôt de compagnie est appliqué au gain en capital dont sont déduits les « autre dépenses » ainsi que les revenus non-imposables.

Comme tous les autres impôts calculés dans CalculRetraite, ceux-ci sont calculés sur l'année précédente.

Par exemple si :

- Capital = 250 000\$
- % intérêt : 4%
- Autres dépenses 500\$
- Dépenses non imposables (revenus) : 3 000\$
- Tx impôt : 23,5%

Le calcul de l'impôt à payer sera :

$$250\,000 * 4\% = 10\,000\$ \text{ (gain en capital de l'année)} - (500\$ + 3\,000\$) = 6\,500\$ * 23,5\% = \mathbf{1\,528\$}$$

Attention, les impôts annuels de compagnie ne sont pris en compte que lors de la phase de retraite.

c. Ajout

Correspond au montant placé dans le capital de la compagnie.

Attention, ce montant n'est pris en compte que lors de la phase d'accumulation.

d. Autres dépenses

Ce montant correspond aux dépenses de la compagnie qui ne seront pas pris en compte comme revenus.

Attention, ce montant n'est pris en compte que lors de la phase de décaissement.

6.14 CELI

a. CELI total accumulé (début d'année)

C'est la somme du capital en CELI des deux conjoints.

b. Retrait CELI

Correspond au montant de retrait nécessaire dans le CELI de chacun des conjoints selon :

- Le montant restant à décaisser après la réduction des épargnes annuelles lors de « Grosses dépenses prévue lors de l'épargne » pendant la phase d'accumulation.
- le montant de décaissement en CELI calculé selon la stratégie de décaissement choisie lors de la phase de retraite.

c. Cotisation CELI

Correspond au montant cotisé dans le CELI de chaque personne.

Les cotisations proviennent soit d'un montant d'épargne lors de la phase d'accumulation, soit d'un surplus lors de la retraite.

Dans le cas de l'épargne lors de la phase d'accumulation, le montant total d'épargne (épargne + retour d'impôt) est d'abord mis en REER selon le « % REER » déterminé dans les Données d'entrée et selon les droits de cotisation REER de l'année, puis, s'il reste de l'épargne qui ne doit ou ne peut pas aller en REER, celle-ci ira en CELI, tout en respectant les droits de cotisations.

Dans le cas des surplus lors de la retraite (revenu > dépenses), celles-ci iront directement en CELI selon les droits de cotisations. Dans ce cas, si CalculRetraite est rempli pour deux personnes, les cotisations iront à parts égales entre les deux personnes.

d. CELI disponible (début d'année)

C'est le montant total de CELI disponible en début d'année.

e. Max CELI restant cotisable

Correspond aux droits de cotisations CELI. Pour la première année c'est le montant indiqué dans le tableau « Droits de cotisations inutilisées » qui sera pris en compte. Ensuite, 6000\$ sera ajouté chaque année.

Attention, sachant que les chiffres de CalculRetraite sont mis à jour annuellement dans chaque nouvelle version proposée, si le gouvernement décide d'augmenter les droits de cotisation CELI (ce qu'ils sont supposés faire par tranche de 500\$ régulièrement pour combattre l'inflation), ce 6000\$ pourra passer à 6500\$, etc...

6.15 REER

a. REER retrait total

Correspond au retrait des REER, autant celui nécessaire calculé selon la stratégie de décaissement que les retraits obligatoires provenant du FERR à partir de 71 ans.

b. FERR retrait obligatoire

Correspond au retrait minimum obligatoire du FERR à partir de 71 ans.

Ce montant, à titre informatif, permet de mieux comprendre pourquoi il y a parfois un surplus en phase de retraite quand les retraits obligatoires sont supérieurs aux retraits calculés pour combler les dépenses.

c. Cotisation REER

Correspond au montant cotisé dans le REER de chaque personne.

Lors de la phase d'accumulation, le montant total d'épargne (épargne + retour d'impôt) est mis en REER selon le « % REER » déterminé dans les Données d'entrée et selon les droits de cotisation REER de l'année.

d. REER disponible (début d'année)

C'est le montant total de REER disponible en début d'année.

e. Droit de cotisation REER

Correspond aux droits de cotisations REER.

Pour la première année c'est le montant indiqué dans le tableau « Droits de cotisations inutilisées » qui sera pris en compte. Pour les années suivantes, les droits de cotisation seront déduits des montants épargnés en REER et les droits de cotisations selon le « % droit cot. REER » du salaire brut seront ajoutés.

Donc par exemple si on avait au début d'année 12 000\$ de droits de cotisation REER, que notre salaire brut est de 50 000\$ et que le % de droit de cotisation est de 18% (pas de pensions).

On a placé 8 000\$ en REER donc il reste 4 000\$ auquel on rajoute $50\,000\$ \times 18\% = 9\,000\$$. Donc le droit de cotisation REER pour l'année suivante sera de 13 000\$.

f. Salaire brut

Cette colonne sert à connaître le salaire brut pris à partir du montant initial indiqué dans « Salaire brut » puis indexé selon le pourcentage de « Augmentation du prix de la vie ».

Il sert à calculer les droits de cotisation REER ainsi que le revenu dans le cas d'une retraite différées des conjoints.

6.16 Non-enregistré

a. Retrait non-enregistré

Correspond au retrait du compte non-enregistré selon le montant de décaissement calculé en fonction de la stratégie de décaissement choisie.

b. Cotisation non-enregistré

Correspond au montant placé dans les comptes non-enregistrés. En général, des montants sont placés dans le cas où il n’y a plus de droits de cotisation ni dans les REER, ni dans les CELI.

c. Non-enregistré (début d’année)

C’est le montant total de non-enregistré disponible en début d’année.

d. % imposable sur capital

Indique le montant imposable annuellement provenant d’intérêts/dividendes selon le pourcentage indiqué dans le champ « % imposable sur capital » des Données d’entrée.

Ce montant est affiché ici à titre informatif et sera pris en compte dans le montant imposable de l’année suivante.

6.17 FRV

a. Montant CRI/FRV (début d’année)

Correspond au montant total accumulé dans votre CRI transféré en FRV pour le décaissement

b. Pension viager minimum FRV

C’est le montant de la rente minimum que vous pourriez décaisser selon le capital accumulé et votre âge car le pourcentage de décaissement minimum va dépendre de l’âge.

Attention, ce montant ne sera pris en compte comme revenu que si vous avez choisi « min » dans le champ « Rythme des retraits de FRV (min/max) » de Pension.

c. Pension viager maximum FRV

C’est le montant de la rente maximum que vous pourriez décaisser selon le capital accumulé et votre âge car le pourcentage de décaissement maximum va dépendre de l’âge.

Attention, ce montant ne sera pris en compte comme revenu que si vous avez choisi « max » dans le champ « Rythme des retraits de FRV (min/max) » de Pension.

d. Montant imposable

Ce montant imposable, par individu, permet de calculer le revenu temporaire FRV maximal.

e. Revenu temporaire FRV maximal

Ce montant indique ce qui peut être retiré comme revenu temporaire dans le cadre d'un FRV.

Attention, ce montant ne sera pris en compte comme revenu que si vous avez choisi « o » dans le champ « Demande de revenu temporaire (raccordement) max » de Pension.

6.18 RREGOP

Correspond au montant de la rente provenant d'un RREGOP selon les informations indiquées dans le tableau RREGOP de Pension.

6.19 Pension à prestation déterminé

Correspond au montant de la rente provenant d'un régime de pension à prestation déterminé (RPAPD) selon les informations indiquées dans le tableau RPAPD de Pension.

6.20 Rente

Correspond au montant de la rente provenant d'une rente viagère selon les informations indiquées dans le tableau Rente viagère de Pension.

6.21 REEE disponible début d'année

Correspond au montant indiqué dans « Cotisation REEE à récupérer » des Données d'entrée. Dès les 18 ans de l'enfant le plus âgé, des décaissements seront faits dans ce montant selon la stratégie de décaissement et donc le montant REER précédemment choisi.

Aucun rendement n'est calculé sur ce montant puisque dans un REEE seuls les cotisations sont récupérables par les parents. Les rendements ainsi que les subventions seront retirés au nom de vos enfants.

6.22 Rendement

Le pourcentage de rendement de vos placements sera indiqué dans cette colonne selon les pourcentages indiqués dans « Rendement d'épargne » et « Rendement à la retraite » de Données d'entrée.

Pour la première année, le rendement sera calculé selon le nombre de mois restant dans l'année en fonction du « Mois des données » indiqué dans les Données d'entrée.

Astuce : vous pouvez modifier manuellement ces rendements afin, par exemple, de simuler une chute boursière et de vérifier que votre plan de retraite tient toujours.

6.23 Informations pour graphique

Ces colonnes ne sont utiles que pour les différents graphiques des onglets de résultats.

7 Résultats sommaires

Un résumé des informations importantes sont affichés en haut de cet onglet : âge, revenus, capital initial, âge prévu de la retraite, pension, revenu net à la retraite).

Cette page est dans un format imprimable (impression 'normal' ou PDF)

7.1 Graphique capital

Permet de visualiser l'évolution de chacun des sources du capital personnel dans le temps :

- REER de chacun
- CELI de chacun
- Non-enregistré

7.2 Graphique Source du revenu

Permet de visualiser d'où proviennent les revenus nécessaires à la retraite (RRQ, SV, pension, travail d'appoint, capital...)

7.3 Informations diverses

Si vous épuisez votre capital d'ici vos 100 ans, CalculRetraite vous indiquera l'année et l'âge à laquelle vous aurez épuisé votre capital, sinon, il vous donnera le montant restant en capital à vos 100 ans.

De plus, à titre indicatif, des informations sur les hypothèses de calcul ayant le plus de poids sur votre plan de retraite (ou ceux sur lesquels vous avez le plus de contrôle) sera affichés :

- **Réduire ses dépenses ?**
Le revenu familial net nécessaire à la retraite avec la correspondance en pourcentage par rapport à vos salaires actuels.
- **Augmenter son épargne ?**
Le pourcentage d'épargne par rapport à votre salaire brut.
- **Travailler plus longtemps ?**
Le nombre d'année vous restant à travailler et votre âge à la retraite selon cette simulation
- **Avoir un meilleur rendement ?**
Les taux de rendement indiqués avant et après la retraite.

8 Capital

Un résumé des informations importantes est affiché en haut de cet onglet : âge, revenus, capital initial, âge prévu de la retraite, pension, année de retraite).

Cette page est dans un format imprimable (impression ‘normal’ ou PDF)

8.1 Graphique capital

Permet de visualiser l’évolution de chacun des sources du capital personnel dans le temps :

- REER de chacun
- CELI de chacun
- Non-enregistré

8.2 Tableau épargne

Ces tableaux, individuels, permettent de faire un suivi du capital de chaque catégorie de placement (REER, CELI, non-enregistré) et sur les cotisations qui y sont faits.

9 Décaissement

Un résumé des informations importantes est affiché en haut de cet onglet : âge, revenus, capital initial, âge prévu de la retraite, pension, revenu de retraite.

Cette page est dans un format imprimable (impression ‘normal’ ou PDF)

9.1 Graphique source du revenu

Permet de visualiser d’où provient l’argent à la retraite :

- SV (sécurité vieillesse)
- RRQ (Régime de Rente du Québec)
- SRG (Supplément de revenu garanti et allocation)
- Pension (RREGOP ou à prestation déterminé)
- Aide aux enfants, c’est-à-dire les allocations familiales
- Travail (dans le cas où l’un des deux conjoints continu à travailler pour quelques années alors que l’autre est déjà à la retraite ou si vous avez un revenu d’appoint à la retraite)
- Revenu de location
- FRV (Fond de revenu viager)
- Revenu de compagnie (incorporée)
- Capital (c’est-à-dire montants provenant des REER/CELI/Non-enregistrés)
- Vente de biens

Une ligne rouge indique l’impôt à payer chaque année.

C’est le même graphique que celui de Résultat sommaire.

9.2 Graphique source du capital

Ce graphique est le détail du « capital » nécessaire pour compléter les autres revenus tels que visualisé sur le graphique précédent.

Il décompose ce capital dans les différentes catégories : REER, CELI ou non-enregistré qui sont décaissés chaque année selon le choix effectué comme stratégie de décaissement.

9.3 Tableau décaissement retraite

Ces tableaux, individuels, permettent de faire un suivi des différents revenus lors de la retraite ainsi que des décaissements effectués dans les différents régimes du capital (REER/CELI/Non-enregistré)